

Conseiller pédagogique ASH

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de l'ASH.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

Les missions des conseillers pédagogiques sont inscrites dans la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 parue au BOEN n°30 du 23-07-2015.

- **Auprès des enseignants préparant le CAPPEI :**
 - Assurer un accompagnement
 - Organiser des regroupements départementaux
- **Auprès des enseignants spécialisés :**
 - Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets pédagogiques
 - Répondre aux demandes pédagogiques d'équipes ou individuelles
 - Favoriser la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes
- **Auprès des enseignants débutants non spécialisés :**
 - Organiser et mettre en œuvre des stages de formation continue
 - Accompagner sur le terrain
 - Participer à l'accompagnement à l'entrée dans le métier
- **Auprès des AESH**
 - Organiser et mettre en œuvre la formation des AESH
- **Dans la circonscription :**
 - Participer aux réunions institutionnelles avec les différents partenaires
 - Aider à la mise en œuvre des journées de formation des enseignants référents
 - Participer à la mise en place des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap
 - Organiser les animations pédagogiques
 - Représenter l'IEN ASH dans certaines circonstances
 - Accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription
- **Dans le département :**
 - Participer à la formation initiale des stagiaires et des étudiants de l'INSPE
 - Participer à des stages de formation continue
 - Conseiller les conseillers pédagogiques de circonscription en matière d'école inclusive
 - Répondre à des demandes institutionnelles pour des interventions ponctuelles
- **Sur le plan académique :**
 - Intervenir dans la formation des enseignants spécialisés
 - Participer aux groupes de travail académiques

- **Au niveau national :**

- Etre correspondant départemental de l'Institut National Supérieur Formation et Recherche – Handicap et Enseignements adaptés (INSHEA)

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Détection du CAFIPEMF ou du CAPPEI

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Les 3 postes sont basés à la DSDEN du Morbihan à Vannes.

Les missions engendrent des déplacements réguliers sur un secteur défini.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28